

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 07 juin 2016**

Sommaire

07/06/16 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 03 mai 2016.

07/06/16 - 2 – Organisation municipale – Tirage au sort d'électeurs de la commune en vue de l'établissement d'une liste préparatoire débouchant sur une liste définitive de jurés de la Cour d'Assises des Côtes-d'Armor, pour l'année 2017.

07/06/16 - 3 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations diverses pour l'année 2016.

07/06/16 - 4 – Finances communales – Fixation des tarifs, pour l'année scolaire 2016-2017, de l'accueil périscolaire, du restaurant scolaire et du transport vers l'ALSH.

07/06/16 - 5 – Finances communales – Décision modificative au budget principal.

07/06/16 - 6 – Finances communales – Admission de créances irrécouvrables en pertes.

07/06/16 - 7 – Eau et assainissement – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015.

07/06/16 - 8 – Eau et assainissement – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur le secteur Ouest de la commune.

07/06/16 - 9 – Travaux et aménagements – Attribution du marché pour l'aménagement de la portion de l'avenue de la Libération faisant face à l'école élémentaire.

07/06/16 - 10 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements 2016.

07/06/16 - 11 – Travaux et aménagements – - Point sur l'évolution du projet d'extension et de réaménagement de la Mairie.

07/06/16 - 12 – Questions diverses – Lettre reçue de la part de l'association « Tous ensemble pour Broons ».

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 07 juin 2016

Le mardi sept juin deux mille seize, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Serge ROUXEL (Maire), M. Denis LAGUITTON, Mme Marie Yvonne PREAUCHAT, Mme Marie-France DEVRAND, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, M. Roger HERVÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARE, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, Mme Rachelle SERRANT, M. Cédric LANDEMAINE.

Absents : M. Jean-Paul DUVAL (pouvoir à Mme Valérie BOTREL), M. Pascal MIRIEL (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), Mme Gwénola BERHAULT (pouvoir à Mme Céline ENGEL), M. Jean-Pierre GOUVARY (pouvoir à M. Pierre RAMARE).

M. Serge ROUXEL préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

07/06/16 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 03 mai 2016.

Le procès-verbal de la séance du 03 mai 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

07/06/16 - 2 – Organisation municipale – Tirage au sort d'électeurs de la commune en vue de l'établissement d'une liste préparatoire débouchant sur une liste définitive de jurés de la Cour d'Assises des Côtes-d'Armor, pour l'année 2017.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 03 mai 2016 fixant le nombre de jurés au jury d'assises 2017, Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort, en public, de six noms de personnes physiques, nées avant le 1^{er} janvier 1994, en vue de constituer la liste préparatoire, à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Les personnes ci-dessous ont été désignées par tirage au sort :

- Monsieur Jacques LEMERCIER, né le 14/11/1945.
- Monsieur Thomas MARCELLINI, né le 18/07/1991.
- Madame Mauricette LATRÉMI, épouse DUPONT, née le 11/03/1946.

- Monsieur Alexandre JOURNAUX, né le 15/04/1990.
- Monsieur Eugène MACE, né le 25/06/1935.
- Madame Carole BERTRAND, née le 13/05/1988.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'avertir les six personnes concernées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette liste au Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.

07/06/16 - 3 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations diverses pour l'année 2016.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances, pour présenter la proposition de la commission en charge des finances.

Celui-ci rappelle que, lors du vote du budget, un crédit global de 48 000 € avait été prévu pour les subventions. Il explique aussi que la Commission Finances s'est réunie pour répartir l'enveloppe attribuée aux associations (à l'exception des associations sportives).

Il détaille ensuite la proposition de répartition par ladite Commission, votée à l'unanimité, à l'aide d'un tableau présenté en séance.

Au vu de cette proposition, 12 001,50 € sont répartis entre 19 associations ayant bénéficié d'une subvention au cours des dernières années, 500 € sont réservés aux organismes d'enseignement et de formation, 7 295 € sont provisionnés pour répondre aux demandes de subventions particulières pour 2016 ; enfin, 5 000 € sont consacrés aux voyages scolaires et 8 203,50 € à des subventions exceptionnelles qui pourraient être attribuées ultérieurement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** comme suit la répartition des subventions aux associations et organismes de droit privé pour 2016.

Associations et organismes ayant bénéficié d'une subvention au cours des dernières années	
ADMR de Broons	500,00
Alcool Assistance La Croix d'Or Broons	200,00
APE Ecoles Publiques de Broöns	2 048,00
APEL Saint Joseph	1 152,00
Ass° Anciens Combattants 39-45-APG-FFI-Indochine Broöns	250,00
Ass° Culturelle et Musicale du Canton de Broöns	3 000,00
Ass° pour la Protection Civile BROONS-CAULNES	250,00
Ass° Les Amis de la Gare de Broöns - LEUCEMIE ESPOIR	500,00

Ass° pour le Don du Sang Bénévole du Pays de Du Guesclin	100,00
Ass° Sportive du Collège Notre-Dame - UGSEL	170,00
Cant'on Trotte	200,00
Comice Agricole du Canton de BROONS	1 390,00
Fanfare de Plumaugat « La Flèche »	130,00
Kiwanis	100,00
La Prévention routière St-Brieuc	40,00
Le Souvenir Français de Broöns	100,00
Les Restaurants du Cœur St-Brieuc	200,00
Secours Populaire Français Dinan	80,00
SUPERVAC (Centre de Loisirs Intercommunal : CLI)	1 591,50
TOTAL	12 001,50

Organismes d'enseignement et de formation	
Bâtiment CFA Côtes d'Armor Plérin	50,00
Chambre des Métiers des Côtes d'Armor	200,00
LEP Dominique SAVIO Dinan	50,00
MFR – Maison Familiale Rurale Montauban	50,00
Subvention à divers organismes de formation	150,00
TOTAL	500,00

Demandes de subventions particulières	
Comité des Fêtes - feu d'artifice	4 500,00
Comité des Fêtes - Fleurissement	95,00
Comité des Fêtes – carnaval (Fanfare Neufahrn et location Foyer Rural)	1 000,00
Comice agricole – organisation 2015	1 000,00
Souscription nationale « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage »	500,00
Palet Club de Lanrelas : organisation de la coupe de France de palets sur planche en bois	200,00
TOTAL	7 295,00

Subventions voyages scolaires	5 000,00
Subventions exceptionnelles	8 203,50

07/06/16 - 4 – Finances communales – Fixation des tarifs, pour l'année scolaire 2016-2017, de l'accueil périscolaire, du restaurant scolaire et du transport vers l'ALSH.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

1°) Accueil périscolaire :

Celui-ci indique que l'instauration d'une tarification en fonction des revenus des familles est préconisée par la Caisse d'Allocations Familiales qui en fait une condition au versement des

aides destinées, par elle, aux collectivités (contrat enfance jeunesse, et prestation de service ordinaire). En juin 2013, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une tarification en fonction des revenus.

Il a fixé les tarifs horaires (toute demi-heure commencée étant due) de l'accueil périscolaire en suivant les tranches de quotients familiaux (calculés en fonction des données transmises par les parents et selon la méthode préconisée par la CAF).

Monsieur le Maire rappelle que les services périscolaires sont facultatifs et qu'ils représentent un coût significatif pour la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de maintenir une tarification en fonction des revenus.
- **FIXE** les tarifs horaires (toute demi-heure commencée étant due) de l'accueil périscolaire en suivant les tranches de quotients familiaux (calculés en fonction des données transmises par les parents et selon la méthode préconisée par la CAF) ci-après détaillées :

QF	< 512	entre 512 et 607	entre 608 et 677	entre 678 et 1138	> 1139
Tarif horaire	0,76 €	1,18 €	1,43€	1,84 €	2,03 €

2°) Restaurant scolaire :

Monsieur KERRIEN présente le tableau reproduit ci-après.

La commune s'efforce de trouver des approvisionnements de denrées alimentaires en circuit court auprès de producteurs locaux ou régionaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

Tarif du repas	Année scolaire 2016-2017
Pour un enfant en maternelle domicilié à Broons	3,20 €
Pour un enfant en maternelle non domicilié à Broons	3,55 €
Pour un enfant en élémentaire domicilié à Broons	3,60 €
Pour un enfant en élémentaire non domicilié à Broons	3,95 €
Personnel extérieur aux services municipaux	Application du barème URSSAF (4,70 € pour 2016)

3°) Transport des enfants vers l'accueil de loisirs le mercredi midi :

Monsieur KERRIEN indique que la commune a mis en place ce service avec pour prestataire, l'entreprise MARCHIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

➤ **MAINTIEN** le tarif du service comme suit :

Tarif	Année scolaire 2016-2017
Transport des enfants vers l'accueil de loisirs le mercredi midi	2,50 €

07/06/16 - 5 – Finances communales – Décision modificative au budget principal.

Selon les informations récentes de la Trésorière, lorsque le budget a été établi, la reprise du fourgon Renault n'aurait pas dû être inscrite dans les prévisions budgétaires. En conséquence, il est proposé de passer les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

- Article 675 – valeurs comptables des immobilisations cédées: - 7 891,40 €

Section de Fonctionnement – Recettes :

- Article 776 – différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat: - 6 091,40 €
- Article 775 – produit des cessions d'immobilisations - 1 800,00 €

Section d'Investissement – Dépenses :

- Article 192 – moins-values de cession : - 6 091,40 €
- Opération 102 - acquisitions foncières : - 1 800,00 €

Section d'Investissement – Recettes :

- Article 2182 – matériel de transport - 7 891,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

➤ **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal, telle que présentée ci-dessus.

07/06/16 - 6 – Finances communales – Admission de créances irrécouvrables en pertes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les créances irrécouvrables résultant de décisions définitives de justice s'imposent à la collectivité comme au comptable public. Dès lors, les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues impossibles.

Le comptable du Trésor (trésorière) vient de transmettre à la commune deux dossiers afférents à des créances irrécouvrables.

- Le juge du Tribunal de Commerce de Saint-Malo a clôturé la liquidation judiciaire d'un administré – redevable de 717,73 €, pour le budget « eau et assainissement » et de 324,23 €, pour le budget principal (cantine).
- Le juge du Tribunal d'Instance de Saint-Malo a pris, en faveur du titulaire d'un dossier, une ordonnance conférant force exécutoire aux recommandations d'effacement des dettes préconisées par la Commission de Surendettement des Particuliers des Côtes d'Armor, soit 344,35 € pour le budget « principal » (cantine).

Le montant de ces effacements de dettes s'élève donc :

- Pour le budget « eau et assainissement », à 717,73 €
- Pour le budget « principal », à 668,58 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADMET** en créance irrécouvrable la somme de 717,73 euros pour le budget « eau et assainissement » et de 668,58 euros pour le budget « principal ».

07/06/16 - 7 – Eau et assainissement – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Broons. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- **DÉCIDE** de mettre à disposition du Public ledit rapport.

07/06/16 - 8 – Eau et assainissement – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur le secteur Ouest de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur le secteur Ouest de la commune.

La commune a lancé une consultation de maîtres d'œuvre afin d'engager ces travaux. Douze cabinets d'ingénierie ont fait acte de candidature.

La Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis le 13 mai dernier et l'analyse des offres a été effectuée par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités 22, notre assistant à maîtrise d'ouvrage.

Après une analyse des offres, la notation attribuée est la suivante :

Cabinets	Note sur 100	MONTANT HT en €
DCI Environnement	82	17 950,00
M:EAU Conseil	79	15 650,00
2LM	78	14 756,00
B3I	78	14 577,50
INFRA Structures	77	13 685,00
ECR	73	17 850,00
SBEA	71	16 660,00
INFRA Concept	70	22 015,00
EF ETUDES	69	16 362,50
ARCET	68	16 660,00
NICOLAS	68	16 838,50
OUEST AM	55	28 738,50

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 mai 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'attribution du marché au cabinet d'ingénierie DCI Environnement pour le montant figurant dans le tableau ci-dessous :

Cabinet	Note sur 100	MONTANT HT
DCI Environnement	82	17 950,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché.

07/06/16 - 9 – Travaux et aménagements – Attribution du marché pour l'aménagement de la portion de l'avenue de la Libération faisant face à l'école élémentaire.

La commune a lancé une consultation des entreprises afin d'engager ces travaux.

La Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis le 30 mai dernier et l'analyse des offres a été effectuée par le cabinet Nicolas, notre maître d'œuvre.

Celui-ci avait estimé le coût des travaux de base à 93 619,00 € HT, soit 112 342,80 € TTC.

Après une analyse des offres, la notation attribuée est la suivante :

Entreprises	Note sur 100	MONTANT HT en €
SPTP (Ploufragan)	96	79 293,00
EUROVIA	91,44	89 705,50
LESSARD	90,14	81 852,15
LEMEE TP	88,66	88 990,00

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SPTP, classée première, pour un montant de marché de 79 293,00 € HT, soit 95 151,60 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'analyse des offres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise SPTP pour un montant de 79 293,00 € HT, soit 95 151,60 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché.

07/06/16 - 10 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements 2016.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des investissements 2016.

- En ce qui concerne l'aménagement de la rue de la Barrière et de la rue des Sœurs LEMARCHAND, les travaux de réfection des réseaux souterrains (eau potable et eaux pluviales) ont été exécutés par l'entreprise SRTP au cours des mois de mars et avril 2016. Quant aux travaux d'aménagement de surface, le chantier confié à l'entreprise Lessard a démarré le 24 mai dernier.

Les bordures de trottoir (granit) sont en cours de pose sur la portion de la rue de la Barrière, entre le collège Jean Monnet et le carrefour de la route de Sévignac. Il est prévu que l'aménagement de ce secteur soit achevé (hors bande de roulement) fin juillet.

Par ailleurs, les travaux concernant la rue des Sœurs LEMARCHAND doivent être réalisés au cours du mois de juillet (y compris l'effacement des réseaux aériens).

La dernière tranche (portion entre le carrefour de la route de Sévignac et l'intersection rue de la Croix Plate - rue des Ecoles) interviendra au début septembre.

- En ce qui concerne la refonte du terrain de football et de la piste d'athlétisme, les travaux ont commencé à la mi-avril. Ils avancent bien et doivent s'achever à la fin du mois de juin 2016. L'entreprise terminera son travail par la piste d'athlétisme.
- En ce qui concerne le panneau lumineux, l'entreprise Lessard plantera, cette semaine, le massif de béton devant servir de support et effectuera la pose du fourreau pour l'alimentation électrique. L'installation du panneau devrait se faire avant les vacances d'été.
- Enfin, en ce qui concerne l'effacement des réseaux dans la rue des Ecoles et dans la rue du Bellouard, les travaux sont terminés dans la rue des Ecoles et sont en voie d'achèvement dans la rue du Bellouard : le raccordement du réseau téléphonique est en cours.

07/06/16 - 11 – Travaux et aménagements – Point sur l'évolution du projet d'extension et de réaménagement de la Mairie.

Messieurs GAULTIER, GUILLOUX (architectes du cabinet GAULTIER-GUILLOUX) et CHER (collaborateur-architecte du cabinet GAULTIER-GUILLOUX), à l'invitation du Conseil Municipal, présentent deux projets d'extension et de réaménagement de la Mairie.

- Le projet n°1 est caractérisé essentiellement par le maintien de la cage d'escalier au centre du bâtiment d'origine (escalier de service + escalier de marbre desservant les étages supérieurs). Sa conservation conditionne la distribution des diverses pièces.
De plus, l'escalier extérieur de pierre (perron) permettant d'accéder à la salle des mariages est supprimé. Un nouvel escalier sera construit à partir du côté faisant face au magasin Cottain, débouchant sur une plateforme.
Enfin, ce projet implique la création, le long de la façade côté église, d'une cage d'ascenseur et d'un escalier de secours.
- Le projet n°2 se différencie du premier, principalement par la démolition de l'actuelle cage d'escalier et la construction d'une nouvelle pour faciliter la distribution des pièces.
L'escalier extérieur de pierre (perron) permettant de parvenir à la salle des mariages est aussi supprimé. Un nouvel escalier, faisant face à la Place Du Guesclin, sera construit avec les pierres existantes et débouchera sur une plateforme.
Ce projet implique, également, la création, le long de la façade côté église, d'une cage d'ascenseur. En revanche, l'escalier de secours, qui est obligatoire, sera implanté à l'arrière du bâtiment, en face du magasin Cottain.

Les élus municipaux estiment que le projet n°1 présente deux inconvénients :

- Le premier résulte de l'ajout, sur la façade côté église, de la cage d'ascenseur et de l'escalier de secours qui alourdissent le bâtiment et portent atteinte à son esthétique, d'autant plus que l'utilisation de l'escalier de secours risque d'être rarissime.
- Le deuxième provient de la conservation de l'escalier étroit et dangereux reliant le rez-de-chaussée au premier étage.

Les architectes précisent que dans les deux projets, les systèmes d'isolation, de chauffage et de circulation de l'air seront entièrement revus. Le bâtiment sera très performant énergétiquement.

Toutefois, pour respecter les normes d'incendie et de sécurité, le projet n°2 facilitera le remplacement des planchers existants par des dalles de béton.

Monsieur le Maire souhaite que des sanitaires supplémentaires soient prévus, notamment au niveau de la salle des mariages.

Par ailleurs, les architectes, pour orienter leur travail, demandent aux élus de se prononcer sur le maintien ou la suppression de l'actuelle cage d'escalier.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis de chaque conseiller municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe du projet n°2 représenté, principalement, par la démolition de l'actuelle cage d'escalier et la construction d'une nouvelle, pour faciliter et optimiser la distribution des pièces.
- **AUTORISE** le cabinet Gaultier-Guilloux à poursuivre son travail avec cette orientation.

07/06/16 - 12 – Questions diverses – Lettre reçue de la part de l'association « Tous ensemble pour Broons ».

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association « Tous ensemble pour Broons » qui est destinée aux maires, adjoints et conseillers municipaux des communes de l'actuelle communauté de communes du Pays de Du Guesclin.

Nombre de commerçants font part de leur inquiétude au regard de la future scission de l'actuel territoire communautaire.

Monsieur KERRIEN indique que les maires de Trémur et de Trédias ont diffusé le courrier.

Monsieur le Maire comprend la préoccupation des commerçants car elle rejoint celle des élus. Néanmoins, il espère, qu'après la dévolution et l'affectation des équipements et des agents communautaires, certaines communes, dans un souci de solidarité, rejoindront finalement le groupe des trois communes, démographiquement majoritaire (Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour), incluant le bassin de vie de notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.